

Communiqué de presse

Novembre 2023

L'OPPBTP publie ses observations et pistes d'action pour améliorer les conditions de travail des intervenants pour les métiers du plâtre et de l'isolation



L'OPPBTP publie les premiers résultats d'une étude métier sur les conditions de travail pour les métiers du plâtre et de l'isolation, réalisée en partenariat avec l'Union des Métiers du Plâtre et de l'Isolation (UMPI) et trois services de santé au travail : l'APST-BT-RP, PRESOA BTP (ex SMIBTP de l'Oise) et Santé et Prévention BTP 35. Cette étude se fonde sur des observations en situation réelle sur des chantiers de construction neuve, pour des phases de pose de cloisons, plafonds et doublages. Le rapport d'observation fait la synthèse de l'ensemble des observations et dégage des pistes d'action pour améliorer les conditions de travail des opérateurs sur ce type de chantiers. De premiers travaux concrets ont déjà été initiés selon deux axes

priorisés, la diminution de l'exposition des opérateurs aux risques de chutes de hauteur d'une part et les équipements de protection individuelle d'autre part.

La réalisation d'un diagnostic à partir des observations d'une situation de travail représentative du métier

Pour réaliser cette étude métier, l'OPPBTP et ses partenaires se sont appuyés sur la méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail (MAECT), qui repose sur l'observation d'une situation de travail représentative du métier par une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail, d'ergonomes et de préventeurs.

La situation de référence choisie portait sur la pose de cloisons, de plafonds et de doublages sur des opérations de constructions neuves de logements, de bâtiments tertiaires et de

logements étudiants ou EHPA/EHPAD. Elle a été retenue pour son caractère récurrent dans ces métiers et son impact sur la santé des opérateurs intervenant sur chantier, en particulier dans le registre des troubles musculo–squelettiques (TMS).

Ainsi, grâce au volontariat de trois entreprises, trois types de chantiers ont pu être observés pendant 3 à 4 jours sur les phases d’approvisionnement et de mise en œuvre :

- Un chantier de logements avec pose de cloisons alvéolaires, complexes de doublage et plafonds ;
- Un chantier de bâtiment tertiaire avec pose de cloisons sur ossatures, doublages sur ossatures et plafonds ;
- Un chantier de logements étudiants, avec pose de cloisons sur ossatures métalliques.

Des bonnes pratiques observées et des axes d’amélioration possibles

Au terme de la phase d’observation, l’étude menée sur 21 facteurs répartis en 4 thèmes (Organisation ; Environnement et risques ; Activités physiques ; Activités mentales et relations au travail) a mis en évidence un certain nombre de bonnes pratiques. En effet, d’un point de vue organisationnel, les matériaux et les effectifs sont bien anticipés aux besoins du chantier, avec un réajustement en fonction de la planification de l’activité. Les moyens d’approvisionnement permettent une livraison au plus proche de la zone de pose et les outillages sont adaptés et dédiés à chaque salarié ou chaque équipe. L’autonomie quotidienne des opérateurs ainsi que la communication régulière avec les autres corps d’état assurent une fluidité dans la réalisation des tâches.

Néanmoins, des axes d’amélioration sont également à noter, en particulier dans les domaines de l’environnement de travail et des activités physiques. Il apparaît notamment que les travailleurs sont particulièrement exposés au bruit et aux risques d’accident (chutes de hauteur et de plain-pied, heurts, chutes d’objets...). En outre, malgré l’organisation et les moyens déjà mis en œuvre, les tâches réalisées quotidiennement sollicitent physiquement les compagnons, avec un impact potentiel sur leur santé. Les poids des matériaux manutentionnés sont conséquents, leurs dimensions ainsi que la localisation de leur pose, en plafond notamment, impliquent des postures contraignantes. Les tâches réalisées nécessitent de nombreux déplacements avec charge et des gestes répétitifs.

De premières actions engagées

Pour y remédier des axes de réflexion sont d’ores et déjà identifiés en matière :

- **De coordination des différents lots présents sur le chantier et d’organisation ;**
- **De logistique des approvisionnements ;**
- **D’adaptation des équipements d’aide à la manutention, pour les phases d’approvisionnement et de pose ;**
- **D’adaptation des matériels de travail en hauteur ;**
- **De définition de critères de choix des outillages, de critères d’entretien et de maintenance ;**

- **De formation et de sensibilisation des salariés**, à la fois aux risques auxquels ils sont exposés (y compris les risques à effets différés) et à l'utilisation des EPI (protections auditives, APR, gants, lunettes...);
- **De définition de critères de choix des équipements de protection individuelle** adaptés aux tâches réalisées par les opérateurs.

Dans cette optique, une instance d'amélioration des conditions de travail, constituée de représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, a déjà initié des premiers travaux sur :

- Les **équipements de travail en hauteur** : la situation actuelle démontre que les équipements utilisés pour travailler en hauteur ne sont pas adaptés pour garantir la protection des personnels vis-à-vis des chutes de hauteur et que, ceux qui pourraient les protéger présentent des caractéristiques dimensionnelles et de poids incompatibles avec le travail. Des travaux sont en cours, avec les industriels fabricants, pour définir les critères auxquels doivent répondre ces matériels pour être opérationnels et envisager la faisabilité de développer une typologie d'équipements adaptés aux activités des métiers du plâtre et de l'isolation.
- Les **équipements de protection individuelle** : des outils pratiques de nature à sélectionner les équipements de protection individuelle adaptés sont en cours d'élaboration, en vue de les mettre à disposition de la profession.

Le rapport d'étude complet est disponible en téléchargement [ici](#).

Un mémo d'aide au choix des EPI

Sur son site internet preventionbtp.fr, l'OPPBTP met à destination des professionnels de nombreuses ressources gratuites afin de leur donner des conseils et solutions pratiques pour améliorer leurs conditions de travail et accroître la sécurité sur les chantiers. L'Organisme a récemment mis en ligne un mémo « **Equipement de protection individuelle pour les métiers du plâtre et de l'isolation** ». Cet outil synthétique précise quels EPI sont adaptés à chaque étape du chantier de manière illustrée. Il liste également les points de vigilance et critères de choix sur lesquels les professionnels doivent porter une attention particulière pour bien choisir leurs EPI.

Le mémo est disponible en téléchargement gratuit [ici](#).

A propos de l'UMPI

L'UMPI, organisation professionnelle membre de la Fédération Française du Bâtiment, fédère 5 400 entreprises, de toutes tailles, spécialisées en plâtrerie traditionnelle, plâtrerie sèche, isolation, staff, stuc, gypserie et plafonds suspendus. Sa mission consiste en l'accompagnement global des professionnels, touchant la formation, la technique, l'information et la promotion du métier.

À propos de l'APST-BT-RP

Créée en 1946, l'Association de Prévention et de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de la Région Parisienne est l'un des acteurs majeurs en prévention et santé au travail d'Ile-de-France (hors 77) au service des entreprises du bâtiment et des travaux publics. L'APST-BTP-RP accompagne aujourd'hui plus de 15 000 entreprises adhérentes et leurs 160 000 salariés.

Les équipes pluridisciplinaires spécialistes en prévention et santé au travail BTP et coordonnées par les médecins du travail, sont réparties sur 18 centres fixes ainsi que sur 13 centres mobiles. Elles œuvrent quotidiennement sur le terrain aux côtés des adhérents de l'APST-BTP-RP afin de :

- Suivre au plus près leurs salariés,
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail,
- Promouvoir la prévention des risques professionnels le plus en amont possible.

L'APST-BTP-RP met également à disposition de ses adhérents une cellule opérationnelle de Prévention de la Désinsertion Professionnelle ayant pour objectif d'anticiper et d'accompagner les salariés susceptibles de sortir de l'emploi.

Plus d'informations : www.apst.fr

À propos PRESOA (ex SMIBTP de l'Oise)

PRESOA BTP (ex SMIBTP de l'Oise) est une filiale de PRESOA qui est une association régie par la loi 1901, agréé par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). La prévention est au centre de l'activité du service de prévention et de santé au travail (SPST), en contribuant au mieux à l'assurance de la protection et l'amélioration de la santé des salariés, assurée par une équipe pluridisciplinaire de santé au travail travaillant en étroite collaboration.

À propos de Santé et Prévention BTP 35

Santé et Prévention BTP 35 est un Service de Prévention et de Santé au travail, créé en 1949, il s'adresse exclusivement aux employeurs et aux salariés du BTP et des carrières en Ile-et-Vilaine. Il a pour mission de conseiller les employeurs, les salariés et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

À propos de l'OPPBTB

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTB est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTB accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTB propose des offres en présentielles et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTB assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielles et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Anaëlle Djadjo • a.djadjo@clccom.com

OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
Solange.delpech@oppbtp.fr
Timothée Boyrivent • 01 46 09 26 54
Timothee.boyrivent@oppbtp.fr